

Accueil / International

Appel**Syrie : pour une quarantaine de personnalités, «ne pas rapatrier les enfants est une décision insensée»**

Malgré les risques humanitaires et sécuritaires, l'Élysée refuse toujours de ramener en France les 300 femmes et enfants détenus dans des camps syriens.



Le Camp Roj, en Syrie, où sont retenus des parents de membres de l'Etat islamique. (Delil Souleiman /AFP)

Ils sont médecins, acteurs, réalisateurs ou écrivains. Une quarantaine de personnalités, dont **Serge Hefez**, pédopsychiatre à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris, **Marianne Denicourt**, comédienne, ou **Rachid Benzine**, romancier et dramaturge, ont décidé de parrainer chacun un enfant français détenu dans un camp dans le nord-est syrien. La plupart ont d'ores et déjà écrit à **Emmanuel Macron** pour lui demander le rapatriement de leur filleul.

L'initiative de **Marie Dosé**, avocate de plusieurs familles, vise à relancer un dossier dont l'Élysée ne veut pas entendre parler, et ce d'autant moins que l'élection présidentielle approche. Une centaine de femmes françaises qui avaient rejoint l'État islamique et environ 180 enfants, dont des orphelins, sont aujourd'hui enfermés dans

les camps de Roj, au Kurdistan syrien, à proximité de la frontière irakienne. Certains y sont nés et s'apprêtent à y passer leur quatrième hiver.

« Ne pas les rapatrier est une décision insensée, a déclaré Serge Hefez lors d'une conférence de presse. Nous avons suivi dans mon service à la Pitié-Salpêtrière une dizaine d'enfants revenus de Syrie via la Turquie. Ils ont une résilience incroyable et ont rebondi. Mais plus longtemps ceux qui sont là-bas y resteront, plus nous courons le risque qu'ils aient plus de mal à se réadapter. Je suis extrêmement en colère. »

Stratégie du « cas par cas »

En mars 2019, alors que l'État islamique venait de perdre le dernier bout de son califat à Baghouz, dans l'est de la Syrie, la France avait pourtant décidé de rapatrier tous ses ressortissants, femmes et enfants, mais aussi les hommes qui avaient combattu. Des vols de retour avaient été assignés à plus de 160 d'entre eux. Mais l'Élysée a reculé après la parution d'un sondage défavorable. Paris se cantonne depuis à une stratégie du « cas par cas ». Seuls 35 enfants ont été rapatriés depuis 2019. *« Il n'y a que la France qui s'arc-boute sur cette politique. L'Allemagne, la Belgique, le Danemark, les États-Unis, la Russie, pour ne citer qu'eux, rapatrient sans distinction »*, explique Marie Dosé.

Face au blocage de l'Élysée, plusieurs familles ont saisi la justice. Fin septembre, la Cour européenne des droits de l'homme a examiné les plaintes de deux familles qui demandent le retour de leur fille et de leurs petits-enfants. Sa décision est attendue dans les prochains mois.

En novembre 2020, le **Comité des droits de l'enfant de l'ONU** a estimé que les plaintes de Français demandant le rapatriement de leurs proches étaient recevables. Ses experts ont rejeté l'argument de Paris selon lequel la juridiction de la France ne s'exerce pas au Kurdistan syrien. *« Les conditions de détention [de ces enfants] représentent un risque imminent d'atteinte irréparable à leur vie, à leur intégrité physique et mentale et à leur développement »*, ont-ils noté, arguant que les autorités françaises pouvaient les protéger en les ramenant, puisqu'elles ont déjà procédé à des rapatriements. Le Comité de l'ONU doit lui aussi rendre sa décision dans les prochains mois.

Objets de mandats d'arrêts internationaux

Des informations judiciaires ont par ailleurs été ouvertes à Paris pour séquestration et détention arbitraire à la suite de plaintes de grands-parents. Les autorités kurdes, en charge des camps, répètent qu'elles ne veulent pas garder dans les camps les ressortissants étrangers et appellent les différents pays concernés, plus de 80 au total, à les rapatrier. Elles ne sont pas en mesure de les juger, le Kurdistan syrien n'étant pas un État. Toutes les Françaises aujourd'hui détenues dans la région font l'objet de mandats d'arrêts internationaux.

Le besoin de rapatrier est partagé par la plupart des experts sécuritaires, dont le coordonnateur du pôle antiterroriste du tribunal de Paris, David de Pas, qui s'inquiètent des risques de radicalisation subis par les enfants qui grandissent dans des camps parmi des partisans de l'État islamique. S'il a perdu son territoire en Syrie et en Irak, le groupe reste actif, entre autres au Kurdistan syrien. « *Le gouvernement et le président français se sont piégés eux-mêmes en refusant de rapatrier, a déclaré Marie Dosé. Mais ils ne réussiront pas à faire des enfants qui sont là-bas des "enfants fantômes". Il est temps que cela se termine.* » •